

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 111

04/04/2023



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65
Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Compte de gestion et compte administratif :

adopté à l'unanimité des votants

Le compte de gestion 2022, réalisé par le percepteur, est identique au compte administratif ; ils reflètent les opérations réalisées en 2022.

Budget communal 2023 : *adopté à l'unanimité*

La difficulté d'équilibre budgétaire aurait pu entraîner une hausse des taux d'imposition. La municipalité a fait le choix d'une plus grande rigueur dans les dépenses et ainsi de ne pas modifier les taux.

Le budget de fonctionnement pour 2023 prévoit 1 290 447 € de dépenses pour 1 521 714 € de recettes, soit un excédent de 231 266 € qui sera reversé à la section d'investissement. Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général (512 812 €) et les charges de personnel (555 360 €). Côté recettes, les impôts et taxes s'élèvent à 638 962 €, les dotations et subventions à 368 000 € et les revenus des immeubles à 120 000 €. Quant au budget investissement, il s'élève à 1 650 200 € dont les principales opérations sont : le remplacement de la toiture de la salle de sports Jean Labarrère avec renforcement de la charpente, isolation et pose de panneaux photovoltaïques (733 000 €), la sécurisation du trottoir rue de la Bastide (100 000 €), l'aménagement des berges de l'Ouzoum, le solde des travaux de réhabilitation de la maison Pétrique en 5 appartements, la remise en état du parcours santé, les travaux sur bâtiments communaux.

Budget ALSH 2023 : *adopté à l'unanimité*

Le compte de gestion 2022 du centre de loisirs, réalisé par le percepteur, est identique au compte administratif ; ils sont validés à l'unanimité des votants.

Le budget global 2023 s'équilibre à 103 623 €.

L'augmentation du budget par rapport à 2022 s'explique par la hausse du nombre d'enfants accueillis (impliquant des coûts plus importants tant au niveau des sorties que des animateurs) et par la hausse générale des coûts de fonctionnement (alimentation, transports, matériel...).

A vos agendas...

- Lundi 10 avril : vide greniers par Asson Sports
- 14, 15 et 16 avril : re-fêtes d'Asson
- 22 et 23 avril : salon du bien-être (salles Isarce et Jean Labarrère)
- 29 avril : Repas des Aînés salle de l'Isarce (sur inscription pour les 65 ans et plus)
- 2, 3 et 4 juin : Finales départementales de hand
- 16 et 17 juin : Asson Sports fête ses 60 ans (voir programme en page 3)
- Vendredi 18 août : Marché des Producteurs



Projet photovoltaïque : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de remplacement de la toiture de la salle de sports Jean Labarrère. De plus, dans une démarche écoresponsable, la commune d'Asson souhaite s'investir dans le développement des énergies renouvelables et profiter de ces travaux pour renforcer la toiture et y installer des panneaux photovoltaïques (salle de sport Jean Labarrère + salle de l'Isarce).

L'ensemble du projet est estimé à 733 000 € TTC. Il s'agit d'un investissement important qui permettra de satisfaire plusieurs objectifs : remplacement de la toiture de la salle de sports qui présente plusieurs fuites, réduction de notre consommation d'énergie (grâce à une meilleure isolation et à l'autoconsommation potentielle de l'électricité produite), assurer des recettes durables pour la commune pour les années futures (via la vente d'électricité).

Le projet a fait l'objet d'une étude technique (diagnostic charpente) et d'une étude économique sur 20 ans réalisée en interne, qui montre son intérêt financier.

Pour réaliser cet investissement, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter de l'Europe, de l'Etat ou du Département le maximum de subvention dont le montant est évalué à 330 000 €. Un emprunt d'environ 400 000 € sera ainsi nécessaire pour réaliser ce projet. Les annuités seront financées par la vente d'électricité.

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023 (suite)

Subventions aux associations : adopté à l'unanimité des votants

Le Conseil Municipal a décidé de l'attribution des subventions suivantes :

Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie)	899 €
Association Parents Elèves (Pont-Latapie)	124 €
Occe Coop Scolaire (Bourg)	3 654 €
Association Parents Elèves (Bourg)	504 €
Association Asson-Sports	10 000 €
Association Asson-Sports (subvention exceptionnelle pour les 60 ans du club)	1 250 €
Total	16 431 €

A noter qu'une subvention exceptionnelle de 1 250 € a été votée au profit d'Asson Sports pour l'organisation des 60 ans du club.

Vote des taxes 2023 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour 2023 :

- Foncier bâti : 19,55 %
- Foncier non bâti : 24,07 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,96 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Admissions en non-valeur et provisions de charges pour créances douteuses et contentieuses : adopté à l'unanimité

A la demande de la perception de Nay, il convient pour la mairie de prévoir à son budget une provision pour risque liée au non règlement des factures de cantine scolaire, de garderie, de loyers...

Aussi, au vu de l'état actuel des créances, le Conseil décide de provisionner la somme de 6 815,79 € correspondant à 100% des factures actuellement à l'état d'impayé.

Parallèlement, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur certaines créances considérées comme irrécouvrables par la perception. Il s'agit donc d'annuler 14 titres pour un montant total de 135,31 €

Entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES est réalisé par le service technique communal. Il lui appartient chaque année d'en fixer le prix. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation des tarifs au titre de l'année 2023 comme suit : 370 € pour les HLM (contre 340 € en 2022) et à 350 € pour la SDC des ESCUERES (contre 320 € en 2022)

Création des emplois d'été : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique pour assurer divers travaux d'entretien simples sur la voirie communale, les bâtiments communaux et les espaces verts pour la période estivale.

Ces emplois seront pourvus par 8 jeunes, recrutés en binôme sur une période de 2 semaines, entre le 3 juillet et le 25 août 2023.

La priorité sera donnée cette année aux assonnais nés en 2005 (année des 18 ans). Ils sont invités à déposer leur candidature auprès de la mairie avant le 12 mai 2023 (salaire net d'environ 630 €)

Mise à jour du tableau des effectifs et des emplois et modification du RIFSEEP : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a procédé à la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité ainsi que des conditions et limites d'octroi des primes au personnel municipal.

La mairie recense 17 emplois permanents représentant 13,2 ETP (Equivalents Temps Plein), certains agents occupant des emplois à temps non complet. Ces emplois sont répartis de la façon suivante : 3 ETP en filière administrative, 4 agents à temps plein au service technique et 9 agents (représentant 6,2 ETP) pour le service scolaire, périscolaire et extrascolaire (ATSEM, agents de garderie et de restauration, entretien des locaux, centre de loisirs).

Ces emplois peuvent être complétés par des emplois saisonniers (comme c'est le cas pour les emplois d'été) ou par le recrutement de contractuels (notamment les animateurs des centres de loisirs).

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023 (suite)

Acceptation de don : adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa dissolution, l'association assonnaise « Histoire et Archéologie » souhaite faire don à la Commune de 583,12 €. Le Conseil Municipal accepte ce don et décide d'affecter cette somme à la restauration du panneau d'entrée de l'oppidum.

Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé avec le TE64 : adopté à l'unanimité

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, le Conseil Municipal a décidé de confier au Territoire d'Energie 64 la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé pour bénéficier de son expertise afin d'aider la commune à maîtriser sa consommation et à diminuer son impact environnemental. Le coût annuel de l'adhésion à ce service est de 0,50 € par habitant.

Autorisation de défrichement pour l'implantation d'une antenne relais : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'autorisation de défrichement d'une partie (264 m²) de la parcelle C578 (site du Roundeil) permettant l'implantation d'une antenne relais par Free Mobile.

Convention d'occupation du Domaine Public pour un pylône de téléphonie mobile : adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'implantation de l'antenne relais, il convient de signer avec l'opérateur Free Mobile une convention d'occupation du domaine public fixant à 4 000€ le montant annuel de la redevance qui sera répartie entre les communes d'Asson (pour 2 609 €) et d'Arthez d'Asson (pour 1 391 €), la parcelle concernée étant une propriété indivise entre les deux communes.

Mise à disposition des installations d'éclairage public au TE64 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2023 des installations d'éclairage public liées au transfert de la compétence « travaux d'éclairage public » déjà opéré auprès de Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit d'une régularisation administrative.

Au programme des re-fêtes d'Asson :

- **14 avril** : bal animé par le podium Manhattan de 22h à 2h (5 €)
 - **15 avril** : Faucheuse et Bubble foot à 14h
- Bal animé par le podium Manhattan de 22h à 2h (5 €)
- **16 avril** : apéritif dînatoire en musique à 12h

Redevance d'occupation provisoire du domaine public ROPDP pour travaux de gaz : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'adopter l'instauration d'une redevance pour l'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligibles à ladite redevance.

Demande de subvention au titre des amendes de police : adopté à l'unanimité

La commune envisage, en lien avec le Département, la réalisation de travaux de sécurisation de la rue de la Bastide (RD35) par la mise en place d'un cheminement piétonnier. Dans ce cadre, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions au titre des amendes de police et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

**16_17
JUN
2023**

**ASSON
SPORTS FÊTE
SES 60 ANS**

VENDREDI 16 JUIN

18H30 | MATCH FÉMININ

ASSON Vs SELECTION 64

20H30 | MATCH MASCULIN

ASSON Vs SELECTION 64

BUVETTE ET RESTAURATION SUR
PLACE

SOIRÉE BODEGA

SAMEDI 17 JUIN

10H - 17H | TOURNOI MAXIME KUHN

Inscription: vignaudfranc64@hotmail.fr
avant le 6 Juin

Hand à 4 - 20 euros par équipe -

10H | COURSE D'ORIENTATION 7 - 15 ANS

Inscription: 60ans.assonsports@gmail.com

10H | MARCHÉ GOURMANDE

Inscription: 60ans.assonsports@gmail.com

14H | ANIMATIONS ENFANTS

Jeux en bois, parcours d'eau, maquillage

18H00 | APÉRITIF ET REPAS

Repas Adultes: 15 euros - Enfants: 8 euros
Paëlla ou Saucisse Confite - Fromage-
Dessert au choix

Uniquement sur inscription
60ans.assonsports@gmail.com

SOIRÉE BODEGA

ON VOUS ATTENDS POUR CE WEEK-END DE RETROUVAILLES, DE RIRES, DE SOUVENIRS !
UNE EXPOSITION PHOTOS ET D'AUTRES SURPRISES VOUS ATTENDENT !!

INFORMATIONS DIVERSES

Salon du Bien-être : 22 et 23 avril 2023

“Sobewell” organise la 2^{ème} édition du salon du bien-être du Pays de Nay les 22 et 23 avril 2023, pour deux jours de bien-être et de détente.

Au programme : ateliers, conférences, initiations seront proposés pour découvrir des pratiques liées au bien-être et à la santé. Vous pourrez également profiter de stands pour faire du shopping : prêt-à-porter, bijoux, créations, décoration, massages, déblocages émotionnels, thérapies alternatives et énergétiques, lithothérapie, coiffure, parfums, pratiques physiques douces, dermo-cosmétique, nutrition...

Entrée : 4 €

(gratuit moins de 15 ans)



Appel aux bénévoles :

L'association Saint-Martin recherche des bénévoles pour l'accueil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle dans les salles de l'association à côté du presbytère d'Asson, de Pâques à la Toussaint environ. Merci de faire connaître ce besoin autour de vous ou de vous faire connaître aux prêtres des paroisses du Pays de Nay (Tél. : 05 59 61 01 09). Plusieurs centaines de pèlerins passent par la plaine de Nay chaque année, c'est l'occasion pour nous de vivre collectivement la belle valeur de l'hospitalité. L'idéal serait de trouver des volontaires pour une journée d'accueil par semaine (présence sur les lieux de 14h à 19h avec un peu de ménage et blanchisserie).

Luttons contre le frelon asiatique :

Nous sommes en plein dans la saison de piégeage des reines de frelons asiatiques.

C'est en effet l'un des principaux prédateurs des abeilles et autres insectes pollinisateurs, dont nous avons besoin pour polliniser nos arbres, nos plantes. Le développement des frelons asiatiques doit être freiné pour ne pas risquer l'anéantissement des abeilles.

Les reines de frelons asiatiques hibernent dans le sol et se réveillent au début du printemps (en l'occurrence, maintenant) pour pondre les futurs frelons et bâtir leurs futurs nids : c'est donc maintenant le moment idéal pour confectionner des pièges à frelons asiatiques et les positionner dans nos jardins (une reine prise au piège, c'est un nid de frelons en moins).

Il existe plusieurs tutoriels disponibles sur Internet expliquant comment construire des pièges.

Bon bricolage, et d'avance merci pour votre contribution à la préservation des abeilles et autres insectes pollinisateurs !

La Fibre : Vous avez des questions sur le déploiement de la fibre ?

Une réunion publique virtuelle est disponible sur le site de THD64 concernant l'arrivée de la fibre sur Asson, ainsi que Bruges-Capbis-Mifaget et Gomer.

Elle a été enregistrée en présence des maires des communes concernées, un responsable de THD64, et des représentants des 4 opérateurs téléphoniques commerciaux.

<http://thd64.fr/la-fibre-arrive-a-asson-bruges-capbis-mifaget-et-gomer/>

Saison culturelle en Pays de Nay : le programme printemps-été est sorti !

La saison culturelle de la Communauté de communes du Pays de Nay propose ce printemps de belles rencontres et des partenariats fructueux avec les associations du territoire et les programmeurs de spectacles amis (dont l'Espace Jéliote d'Oloron/ Centre National de la Marionnette, l'Agora de Billère). Le « Mois du Son » initié par Biblio 64, irriguera en avril les bibliothèques du département. En Pays de Nay le son « scientifique », le son musical, les sons de la nature seront explorés par le biais d'ateliers (animés par les Petits Débrouillards), de lectures sonores, de sortie en forêt. Lors du « Mois du Jeu » en mai, la ludothèque du Pays de Nay revisitera les classiques (soirée jeux, fête du jeu, etc.) et vous conviera en famille à « un défi sans écran ».

La programmation d'été « Culture en Chemin » s'étoffera de projets de création artistique pour butiner hors les murs des équipements culturels habituels. Après le succès de « Cocottes et Cacophonies » réalisé au 1^{er} trimestre 2023, les bénévoles du réseau lecture publique se mobiliseront à nouveau pour participer à l'opération nationale « Partir en livre » portée par le Centre national du Livre, sur un très beau thème : « la liberté ».

Toutes les propositions sont en accès gratuit (réservation et inscription préalables conseillées auprès des lieux d'accueil). Programme complet : <https://www.calameo.com/read/007035718648499211c4e>